

**MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

|  |
| --- |
| **ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES SYLVICOLES :**  **CONTRAT DE CULTURE**  **ACCORD-CADRE n°2026-8700-001**  **FICHE DE RENSEIGNEMENTS – MEMOIRE TECHNIQUE**  **LOT 4 – RESERVE** |

***Préambule***

**Ce mémoire technique doit être complété et joint à l’offre ; il servira à évaluer la valeur technique des offres des entreprises sur la base des critères et sous critères selon la description du règlement de la consultation**.

Chaque point du présent document doit être renseigné par le candidat afin de pouvoir être analysé et recevoir une notation.

L’absence de ce document de réponse ou le non-respect du plan imposé pourra entraîner le rejet de l’offre. L’absence de réponse à un sous-critère du mémoire technique entraînera la note de 0 pour ce sous-critère.

En cas de groupement, il convient de présenter un mémoire technique par membre ou un mémoire technique commun en indiquant lisiblement pour chaque ligne, le membre du groupement concerné.

Les informations peuvent éventuellement être complétées par des annexes au cadre de réponse technique.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

NOM de la SOCIETE : ……………………………………………………………….…..

…………………………………………..……………………………………………………..

ADRESSE de la SOCIÉTÉ : ………………………………………………………….……

…………………………………………..……………………………………………………..

NOM et COORDONNEES (Tel/mail) DU RESPONSABLE : ……………………………

…………………………………………..………………………………………………..…..

Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation, les candidats doivent indiquer leur adresse électronique (adresse mél). Il conviendra de préciser une adresse généraliste plutôt que nominative afin d’assurer la transmission effective des correspondances.

Cette adresse doit être clairement lisible. Il est conseillé de la mentionner en version informatique, plutôt que manuscrite, pour éviter toute confusion.

Adresse mèl**: ……………………………………………………………………………………………………**

# CRITERE 1 : MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Ce critère vise à obtenir des informations détaillées sur la capacité de l’entreprise à mobiliser des compétences et des matériels adaptés à la production, au suivi et à la livraison des plants.

Qualification et expérience des équipes (techniciens, responsables de culture, personnel de conditionnement…).

Organisation interne : répartition des rôles, capacité à gérer les pics d’activité.

Disponibilité pour le suivi technique et les échanges avec le donneur d’ordre.

Liste des équipements et matériels pouvant être mobilisés pour les prestations du marché.

**Le jugement portera sur la complétude des informations transmises.**

1/ MOYENS HUMAINS :

**Formation et expérience du personnel assigné à l’exécution du marché :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **NOM - Prénom** | **Date d’embauche (mois/année)** | **Qualité** | **Compétences – Diplômes - Formation** | **Expériences** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Organisation interne :**

**Disponibilité pour le suivi technique et les échanges avec le donneur d’ordre :**

2/ MOYENS MATERIELS :

*Présentation détaillée des équipements et des matériels mis à disposition (équipement technique, outillage, matériels…).*

*La liste des matériels qui figurent ci-après est à renseigner suivant le type de lot / prestations pour lesquels le candidat souhaite déposer une offre.*

*Le matériel présenté devra être celui utilisé pour réaliser les prestations dans le cadre du présent marché.*

**Surface de pleine terre :**

**Surfaces couvertes (serres, ombrières…) :**

**Salle de tri et chambres froides :**

**Engins (nombre et type) :**

**Matériels (nombre et type) :**

**Autres….**

# Critere 2 : Optimisation des techniques de production ET DE la livraison des plants :

Ce critère permet d’apprécier les itinéraires techniques mobilisés pour garantir une optimisation de la ressource en graines, la meilleure réussite possible des cultures en se prémunissant des aléas climatiques, la qualité et la traçabilité des plants et des modalités de livraisons adaptées au caractère fragile et périssable des plants.

Moyens de conditionnement et de transport : respect des normes phytosanitaires, traçabilité, livraison rapide et suivie pour garantir la fraicheur et l'intégrité des plants.

Outils de suivi et de contrôle qualité : logiciels, protocoles internes

**Ce critère est divisé en 4 sous critères :**

1/ SOUS CRITERE 1 : Optimisation de la ressource en graines (méthodes de semis, repiquages…) :

*Description des méthodes de semis et repiquages en mettant en avant les actions visant à optimiser la ressource en graines*.

2/ SOUS CRITERE 2 : Performances en matière de limitation des effets des mauvaises conditions climatiques

*Description des techniques mises en œuvre pour limiter l'impact des mauvaises conditions climatiques telles que gel, sécheresses, grêle, forte pluviométrie…*

*Préciser les systèmes d'irrigation utilisés.*

3/ SOUS CRITERE 3 : Qualités physiologiques et dimensionnelles des plants livrés :

***Pour les racines nues :*** *Description de l'organisation des arrachages, des modalités de tri et de conservation des plants en pépinière (lieu de stockage, contrôles de paramètres tels que température et hygrométrie, durée...), des mesures pour séparer et identifier les lots lors des livraisons et des mesures prises pour préserver les plants pendant le transport.*

***Pour les mottes ou godets*** *:* *Description du type, des dimensions des contenants et du substrat utilisés. Description des modalités de préparation et de conditionnement des plants en godets ou mottes en précisant les prises pour garantir l'intégrité et la fraicheur des mottes et l'absence de déformations et de blessures sur les parties aériennes jusqu'à la livraison des plants sur site. Description des mesures pour permettre une bonne identification des lots à la réception.*

4/ SOUS CRITERE 4 : Modalités et fréquence de livraison

*Préciser la fréquence maximale de livraison des plants sur une campagne : exemple 1 fois par semaine, 1 fois tous les 15 jours…*

*Description des mesures prises pour limiter la durée du transport (délai entre chargement et déchargement des plants) et assurer l'acheminement rapide des plants en évitant les ruptures de charges et les temps d'attente dans des lieux à environnement non contrôlé (température, humidité...)*

# CRITERE 3 : PERFORMANCE ENVIRONEMENTALE :

Ce critère permet d’apprécier l’engagement de l’entreprise dans une démarche de production durable :

- Préservation des sols et réduction des intrants chimiques

- Gestion durable de la ressource en eau

- Gestion durable des déchets

**Ce critère est divisé en 3 sous critères :**

1/ SOUS CRITERE 1 : Préservation des sols et réduction des intrants chimiques :

*Description des mesures mises en œuvre pour le maintien de la fertilité des sols et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.*

*Si des produits phytosanitaires sont encore utilisés dans les process de production en préciser la liste et à quel moment de l'itinéraire technique ils sont utilisés.*

2/ SOUS CRITERE 2 : Gestion durable de la ressource en eau :

*Description des mesures mises en œuvre pour optimiser la gestion de l'eau et la préservation de cette ressource.*

3/ SOUS CRITERE 3 : Gestion durable des déchets :

*Description des mesures mises en œuvre pour optimiser la gestion et la réduction des déchets.*

# CRITERE 4 : PERFORMANCE EN MATIERE D’INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTE

1/ SOUS CRITERE 1 : Taux de travailleurs handicapés au sein de l’organisation :

2/ SOUS CRITERE 2 :  Les moyens humains mis en œuvre pour l’accompagnement socio-professionnel :

3/ SOUS CRITERE 3 : L’encadrement technique, l’acquisition de savoirs faire des salariés et les modalités de mise en œuvre de la mesure d’accompagnement :

4/ SOUS CRITERE 4 : L’intégration de la structure dans le milieu social et économique :

**CHIFFRE D’AFFAIRES (€)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Année n-3** | **Année n-2** | **Année n-1** |
|  |  |  |

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises (notamment lettre de candidature dûment remplie et présentée dans la candidature).

Fait à ……...………………….., le ……………..……….

Signature et cachet de l’entreprise

(en cas de mémoire commun pour un groupement, signature des membres du groupement)